

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET L'ENTREPRISE

PRODUIT

Nom du produit : BURNDY® ALFLUID, ALFLUID PLUS
Description du produit : Huile de base et additifs
Utilisation prévue : Fluide hydraulique

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Fournisseur : **BURNDY LLC**
47 East Industrial Park Drive
Manchester, NH 03109 États-Unis

Urgence valide 24 heures (**INFOTRAC**) (800) 535-5053 (*États-Unis et Canada*)
(352) 323-3500 (*International*)

Numéro d'information de Burndy (603) 647-5000

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION

Santé	Environnemental	Physique
•Toxicité par aspiration : Catégorie 1 •Sensibilisant de la peau : Catégorie 1	•Toxicité aiguë - Catégorie 3	•Liquide inflammable - Catégorie 4

ETIQUETAGE

Symboles :



Danger sanitaire Irritation/toxicité aiguë

Mot de signalement : Danger

Nom du produit : BURNDY® ALFLUID, ALFLUID PLUS

Date de révision : 17 décembre 2018 (rev F)

Page 2 sur 10

Mentions de danger	Déclarations de précautions
<ul style="list-style-type: none"> • H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. • H 227 : Liquide combustible • H317 : Peut causer une réaction allergique à la peau 	<ul style="list-style-type: none"> • P210 : Garder à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Interdit de fumer. • P 261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. • P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. • P280 : Porter des gants de protection et une protection du visage/yeux. • P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. • P302 + P352 : En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. • P331 : Ne PAS induire les vomissements. • P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical. • P362 + P364 : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. • P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser du brouillard d'eau, de la mousse, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre. • P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder dans un endroit frais. • P405 : Fermer avant le stockage. • P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce matériau est défini comme un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) déclarables (s) ou substance(s) complexe(s).

Nom	Commun Nom/synonyme	CAS#	Pourcentage	Impuretés	Phrase de risque
2,6-di-t-butylphénol	-	128-39-2	0,1-<0,25 %	Inconnu.	Se référer à la section 15
Méthacrylate d'alkyle	-	-	0,1-0,25 %	Inconnu.	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Distillats de pétrole légers hydrotraités	64742-47-8	10-<20 %	Inconnu.	
Distillat naphénique léger hydrotraité (pétrole)	Distillats naphéniques légers hydrotraités	64742-53-6	60 - < 70 %	Inconnu.	
Méthacrylate d'alkyle à longue chaîne poly	-	-	5 - < 10 %	Inconnu.	

* Toutes les concentrations sont un pourcentage x poids à moins que le matériau soit un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage x volume.

Conformément au paragraphe (i) de 29 CFR 1910.1200, la formulation est considérée comme un secret commercial. Une identité chimique spécifique et le pourcentage exact (concentration) de la composition peuvent avoir été dissimulés. L'identité chimique spécifique et la composition exacte en pourcentage seront fournies aux professionnels de la santé, aux employés ou aux représentants désignés conformément aux dispositions applicables du paragraphe (i).

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

Voies d'entrée : Inhalation, Ingestion, Contact

PROCÉDURES D'URGENCE ET DES PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer de l'exposition ultérieure.

Pour ceux qui fournissent une assistance, éviter l'exposition. Utiliser une protection respiratoire adéquate. Si une irritation respiratoire, des vertiges, des nausées ou une perte de conscience surviennent, consultez immédiatement un médecin. Si la respiration est arrêtée, aidez la ventilation avec un appareil mécanique ou utilisez la réanimation bouche à bouche.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation, consultez un médecin.

Contact avec la peau : Laver les zones contaminées avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant ré-utilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans n'importe quelle partie du corps, quels que soient l'aspect de la plaie ou sa taille, l'individu doit être évalué immédiatement par un médecin pour urgence chirurgicale. Même si les symptômes initiaux de l'injection à haute pression peuvent être minimes ou absents, un traitement chirurgical précoce dans les premières heures peut réduire de manière significative l'étendue ultime de la blessure.

Ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Ne pas induire les vomissements.

NOTE AU MÉDECIN

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique. Traiter correctement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**MÉDIA D'EXTINCTION**

Média d'extinction adéquat : Utiliser du brouillard d'eau, de la mousse, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Média d'extinction inadéquat : Des jets d'eau directs.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Instructions de lutte contre les incendies : Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement de la lutte contre le feu ou la dilution de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou l'alimentation en eau potable. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome (SCBA). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel.

Risques d'incendie inhabituels : Combustibles. Les brouillards pressurisés peuvent former un mélange inflammable.

Produits de combustion dangereux : Fumées, aldéhydes, oxydes de soufre, produits de combustion incomplète, oxydes de carbone.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Les mesures à prendre : Confiner et séparer le matériel pour le réutiliser.

Si le matériau ne peut pas être réutilisé, le placer dans un conteneur de récupération approprié.

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de libération accidentelle, avertir les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations en vigueur. Les réglementations américaines exigent que la libération de ce matériau dans l'environnement qui dépasse la quantité déclarable applicable ou les déversements d'hydrocarbures pouvant atteindre n'importe quel cours d'eau, y compris les ruisseaux secs intermittents. Vous pouvez joindre le centre d'intervention national au numéro (800) 424-8802.

Nom du produit : BURNDY® ALFLUID, ALFLUID PLUS

Date de révision : 17 décembre 2018 (rev F)

Page 4 sur 10

PRÉCAUTIONS DU PERSONNEL ET PROCÉDURES D'URGENCE

Pour le personnel de secours : Protection respiratoire : une protection respiratoire ne sera nécessaire que dans des cas particuliers, par exemple la formation de brouillards. Un respirateur à demi-masque ou à masque complet avec filtre (s) contre les poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome peut être utilisé en fonction de la taille du déversement et du niveau potentiel d'exposition. Si l'exposition ne peut pas être complètement caractérisée ou si une atmosphère pauvre en oxygène est possible ou anticipée, un appareil respiratoire autonome est recommandé. Des gants de travail résistant aux hydrocarbures sont recommandés.

Les gants en acétate de polyvinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour une utilisation d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées en cas d'éclaboussures ou de contact avec les yeux.

Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement adéquats. Grands déversements : une combinaison complète de matériau antistatique et résistant aux produits chimiques est recommandée.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Grands déversements : Endiguer loin devant le liquide déversé pour une récupération et une élimination ultérieure.

Empêcher de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

MÉTHODES DE NETTOYAGE ET DE CONFINEMENT

Déversement au sol : Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, torchères, d'étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être mis à la terre. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Empêcher de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Une mousse anti-vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Utiliser des outils anti-étincelles propres pour collecter les matériaux absorbés.

Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des récipients. Grands déversements : L'eau pulvérisée peut réduire les vapeurs ; mais ne peut pas empêcher l'allumage dans des espaces fermés. Récupérer par pompage ou avec un absorbant approprié.

Déversement dans l'eau : Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Confiner immédiatement le déversement avec des barrages. Avertir les autres expéditions. Enlever de la surface par écumage ou avec des absorbants appropriés. Demander l'avis d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations en matière de déversement dans l'eau et sur terre sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; cependant, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau), la direction et la vitesse des vagues et du courant peuvent grandement influencer les mesures appropriées à prendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les mesures à prendre.

SECTION 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Éviter le contact avec la peau. Éviter les petits déversements et les fuites pour éviter les risques de glissement.

Les matériaux peuvent accumuler des charges statiques pouvant provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation).

Lorsque le matériau est manipulé en vrac, une étincelle électrique peut enflammer des vapeurs inflammables provenant de liquides ou de résidus pouvant être présents (par exemple, pendant les opérations de chargement avec commutation). Utiliser des procédures de liaison et/ou de mise à la terre appropriées.

Cependant, la liaison et les mises à la terre ne peuvent pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique.

Consulter les normes locales applicables pour plus d'informations. Des références supplémentaires incluent l'American Petroleum Institute 2003 (Protection contre les allumages provenant de courants statiques, de foudre et de courants vagabonds) ou la National Fire Protection Agency 77 (Pratique recommandée sur l'électricité statique) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de pratique pour éviter les risques dus à l'électricité statique).

Accumulateur d'électricité statique : Ce matériau est un accumulateur d'électricité statique.

STOCKAGE

Le choix du conteneur, par exemple un réservoir de stockage, peut affecter l'accumulation et la dissipation des charges statiques. Garder le conteneur fermé. Manipuler les conteneurs avec soin. Ouvrir lentement afin de contrôler une éventuelle libération de pression. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre et liés. Les conteneurs de stockage fixes, les conteneurs de transfert et le matériel associé doivent être mis à la terre et liés pour éviter toute accumulation de charges statiques.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**VALEURS DE LIMITE D'EXPOSITION****Normes/limites d'exposition (Note : Les limites d'exposition ne sont pas additives)**

Nom du composant	CAS #	TWA/STEL	OSHA	ACGIH	Note
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	TWA	-	200 mg/m ³ (Peau)	Non aérosol, vapeur totale d'hydrocarbures
Distillat naphtéinique léger hydrotraité (pétrole)	64742-53-6	TWA	5 mg/m ³ (Brume)	5 mg/m ³ (Brume)	-

Normes/limites d'exposition pour les matériaux pouvant être formés lors de la manipulation de ce produit : Lorsque des aérosols/brouillards peuvent se produire, les conditions suivantes sont recommandées : 5 mg / m³ - ACGIH TLV (fraction inhalable), 5 mg / m³ - OSHA PEL.

Note : Limites/normes indiquées à titre indicatif uniquement.

Suivre les réglementations applicables. Aucune limite biologique attribuée.

CONTRÔLES TECHNIQUES

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varieront en fonction des conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à prendre en compte : Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant pour rester en dessous des limites d'exposition.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

La sélection d'équipements de protection individuelle varie en fonction des conditions d'exposition potentielles telles que les applications, les pratiques de manipulation, la concentration et la ventilation. Les informations sur la sélection de l'équipement de protection à utiliser avec ce produit, comme indiqué ci-dessous, sont basées sur l'utilisation normale prévue.

Protection respiratoire : Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations de contaminants aériens à un niveau suffisant pour protéger la santé des travailleurs, un appareil respiratoire approuvé peut être approprié. La sélection, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires doivent être conformes aux exigences réglementaires, le cas échéant. Les types d'appareils respiratoires à considérer pour ce matériau comprennent : Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation et avec une ventilation adéquate. Pour les concentrations aériennes, utiliser un respirateur approuvé à adduction d'air, fonctionnant en mode pression positive.

Les respirateurs à adduction d'air avec une bouteille d'échappement peuvent être appropriés lorsque les niveaux d'oxygène sont inadéquats, que les propriétés d'avertissement de gaz/vapeur sont médiocres ou que la capacité du filtre de purification de l'air peut être dépassée.

Protection des mains : Toute information spécifique fournie sur les gants est basée sur la littérature publiée et les données du fabricant de gants. L'adaptabilité des gants et le temps de pénétration varient en fonction des conditions d'utilisation. Contacter le fabricant de gants pour des conseils spécifiques sur la sélection des gants et les temps de pénétration en fonction de vos conditions d'utilisation. Inspecter et remplacer les gants usés ou endommagés. Les types de gants à considérer pour ce matériau incluent : Des gants résistant aux produits chimiques sont recommandés.

Protection des yeux : En cas de risque de contact, des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées.

Protection du corps et de la peau : Toute information spécifique fournie sur les vêtements est basée sur la littérature publiée ou les données du fabricant de gants. Les types de vêtements à considérer pour ce matériau incluent : Les vêtements résistants aux produits chimiques/huiles sont recommandés.

Mesures d'hygiène spécifiques : Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, tel que le lavage après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Pratique bien entretenue.

CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

Respecter les réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.
Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées pour prévenir ou limiter les émissions.

SECTION 9	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES/CHIMIQUES
------------------	---------------------------------------

Les propriétés physiques et chimiques typiques ne sont fournies que pour des raisons de sécurité, de santé et d'environnement et peuvent ne pas représenter pleinement les spécifications du produit. Consulter le Fournisseur dans la Section 1 pour plus d'informations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique : Couleur
du liquide : Rouge
Odeur : Caractéristique
Seuil olfactif : Non déterminé

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES À HYGIÈNE SÉCURITÉ

ENVIRONNEMENT

Densité relative (à 15 °C) : 0,88
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Point de détente [Méthode] : >88 °C (190 °F) [ASTM D-93]
Limites inflammables (volume approximatif % dans l'air) : LEL : Non déterminé UEL : Non déterminé
Température de l'auto-allumage : Non déterminé
Plage/point d'ébullition : > 232 °C (450 °F)
Température de décomposition : Non déterminé
Densité de vapeur (Air = 1) : > 2 à 101 kPa
Pression de vapeur : < 0,013 kPa (0,1 mm Hg) à 20 °C
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : Non déterminé
PH : Non applicable
Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau) : > 3,5
Solubilité dans l'eau : Négligeable.
Viscosité : 13 cSt (13 mm²/sec) à 40 °C | 5 cSt (5 mm²/sec) à 100 °C
Propriétés oxydantes : Voir la section « Identification des dangers ».

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation : Non déterminé
Point de fusion : Non applicable
Point de versement : -63 °C (-81 °F)
Extrait DMSO (huile minérale uniquement), IP-346 : < 3 % wt

SECTION 10	STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
-------------------	--------------------------------

STABILITÉ : Le matériau est stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER : Flammes nues et sources d'inflammation à haute énergie.

MATÉRIAUX À ÉVITER : Oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Le matériau ne se décompose pas à la température ambiante.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

SECTION 11

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<u>Classe de danger</u>	<u>Conclusion/remarques</u>
Inhalation	
Toxicité aiguë : Aucune donnée de point final pour	Minimalement toxique.
Irritation : Aucune donnée de point final pour le matériau.	Des températures élevées ou une action mécanique peuvent former des vapeurs, des brouillards ou des fumées pouvant irriter les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.
Ingestion	
Toxicité aiguë : Aucune donnée de point final pour	Minimalement toxique. Basé sur des données de test pour des matériaux
Peau	
Toxicité aiguë : Aucune donnée de point final pour	Minimalement toxique. Basé sur des données de test pour des matériaux
Irritation/corrosion cutanée : Aucune donnée de point final pour le matériau.	Irritation négligeable de la peau à la température ambiante. Basée sur l'évaluation des composants.
Yeux	
Irritation/lésions oculaires graves : Aucune donnée de point final pour le matériau.	Peut causer une gêne légère et de courte durée aux yeux. Basée sur l'évaluation des composants.
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire : Aucune donnée de point final pour le matériau.	Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation de la peau : Aucune donnée de point final pour le matériau.	Contient une substance qui peut causer une sensibilisation de la peau. Basée sur l'évaluation des composants.
Aspiration : Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du matériau.
Mutagenicité des cellules germinales : Aucune donnée de point final pour le matériau.	Ne devrait pas être un mutagène de cellules germinales. Basée sur l'évaluation des composants.
Cancérogénicité : Aucune donnée de point final	Ne devrait pas causer de cancer. Basée sur l'évaluation des composants.
Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée de point final pour le matériau.	Ne devrait pas être toxique pour la reproduction. Basée sur l'évaluation des composants.
Lactation : Aucune donnée de point final pour le	Ne devrait pas causer de préjudice aux enfants nourris au sein.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	
Seule exposition : Aucune donnée de point final	Ne devrait pas causer de lésions aux organes d'une seule exposition.
Exposition répétée : Aucune donnée de point final pour le matériau.	Ne devrait pas causer de lésions aux organes d'une exposition répétée ou prolongée. Basée sur l'évaluation des composants.

AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit :

Une exposition répétée et/ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires. De petites quantités de liquide aspiré dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire. Un ingrédient ou des ingrédients classés comme sensibilisant cutané.

Contenu :

Huile de base fortement raffinée : Non cancérogène chez l'animal. Le matériel représentatif passe avec succès le test IP-346, le test Ames modifié et/ou d'autres tests de dépistage. Des études par voie cutanée et par inhalation ont montré des effets minimaux ; Infiltration pulmonaire non spécifique de cellules immunitaires, dépôt d'huile et formation minimale de granulomes. Non sensibilisant chez les animaux d'essai.

Les ingrédients suivants sont cités dans les listes ci-dessous : Aucun

LISTES DE RÉGLEMENTATION RECHERCHÉES

1 = NTP CARC
 2 = NTP SUS

3 = IARC 1
 4 = IARC 2 A

5 = IARC 2 B
 6 = OSHA CARC

SECTION 12

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUE

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles pour le matériau, les composants du

matériau et les matériaux similaires.

ÉCOTOXICITÉ

Matériau - Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

MOBILITÉ

Composant d'huile de base - Faible solubilité, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Devrait se répartir dans les sédiments et les eaux usées.

PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Biodegradation:

Composant d'huile de base - Prémsumé intrinsèquement biodégradable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Composant d'huile de base - A le potentiel de bioaccumulation, cependant le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou limiter la biodisponibilité.

SECTION 13

CONSIDERATION D'ÉLIMINATION

Recommandations d'élimination basées sur le matériau tel que fourni. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations en vigueur et aux caractéristiques des matériaux au moment de l'élimination.

RECOMMANDATIONS D'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un brûleur contrôlé fermé pour la valeur de combustible ou éliminé par incinération supervisée à des températures très élevées pour empêcher la formation de produits de combustion indésirables. Protéger l'environnement. Jeter l'huile usée sur les sites désignés. Minimiser le contact avec la peau. Ne pas mélanger les huiles usagées avec des solvants, des liquides de freins ou des liquides de refroidissement

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES SUR L'ÉLIMINATION

Informations RCRA À notre avis, le produit non utilisé n'est pas spécifiquement répertorié par l'EPA comme déchet dangereux (40 CFR, Partie 261D), ni n'est-il formulé pour contenir des matières qui sont répertoriées dans la liste des déchets dangereux. Il ne présente pas les caractéristiques dangereuses d'inflammabilité, de corrosivité ou de réactivité et n'est pas formulé avec des contaminants tels que déterminés par la procédure de lixiviation des caractéristiques de toxicité (TCLP). Cependant, le produit utilisé peut être réglementé.

Avertissement de contenant vide

Avertissement de contenant vide (le cas échéant) : Les contenants vides peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas essayer de remplir ou de nettoyer les contenants sans instructions appropriées. Les tambours vides doivent être complètement vidés et stockés de manière sûre jusqu'à ce qu'ils soient reconditionnés ou éliminés de manière appropriée. Les contenants vides doivent être emportés pour recyclage, récupération ou élimination par un entrepreneur dûment qualifié ou agréé et conformément à la réglementation gouvernementale. NE PAS PRESSURISER, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEUSER OU EXPOSER DE TELS CONTENANTS À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À D'AUTRES SOURCES D'ALLUMAGE. ILS PEUVENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES OU LA MORT.

SECTION 14 TRANSPORT

Informations réglementaires Information	Numéro UN Number	Nom de livraison adéquat	Classe de danger Class	Groupe d'emballage	étiquette(s)	RQ	Informations supplémentaires Information
Département de transport Américain	NA1993	liquide combustible, sauf indication contraire (distillat naphtéinique léger hydrotraité (pétrole).	Liquide combustible Liquid	III	Aucun		Plaques requises pour les envois en vrac shipments (>119 Gal)
TDG	Non réglementé pour le transport terrestre						
ARD	Non réglementé pour le transport terrestre						
IATA	Non réglementé pour le transport aérien						
IMDG	Non réglementé pour le transport marin						

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRE

NORME DE COMMUNICATION SUR LES DANGERS OSHA : Ce produit est considéré dangereux selon OSHA HazCom 2012, 29 CFR 1910.1200.

Conforme aux exigences nationales/régionales en matière d'inventaire de produits chimiques suivantes : AICS, DSL, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

EPCRA SECTION 302 : Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse.

CATÉGORIES DE DANGERS DECLARABLES (311/312) SARA Incendie. Sanitaires immédiats. Sanitaires différés.

INVENTAIRE DES REJETS TOXIQUES (313) SARA. Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de notification du programme de rejet des substances toxiques SARA 313.

Les ingrédients suivants sont cités dans les listes ci-dessous :

Nom chimique	Numéro CAS	Citations des
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1, 17, 18
Distillat naphtéinique léger hydrotraité (pétrole)	64742-53-6	1, 4, 13, 17, 18
Dithiophosphate d'alkyle de zinc	68649-42-3	15,19

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

CLASSIFICATION WHMIS
 Classe B3 : Liquide combustible
 Classe D2B : Matériau toxique

SYMBOLES DE RISQUES WHMIS



INVENTAIRE EUROPÉEN DES PRODUITS CHIMIQUES EXISTANTS (EINECS) :

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro EINECS	Phrase-R
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8	R 38, R 65, R 51/53
Distillat naphénique léger hydrotraité (pétrole)	64742-53-6	265-156-6	R 65
Dithiophosphate d'alkyle de zinc	68649-42-3	272-028-3	R 38, R 51/53

PHRASES DE RISQUE (R) ET DE SÉCURITÉ (S) DE L'UE :

R 38 : Irritant pour la peau

R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R 65 : Nocif ; Peut causer des dommages aux poumons en cas d'ingestion.

S 15 : Garder à l'écart de la chaleur

S 20 : Ne pas avaler.

S 24/25 : Éviter le contact avec la peau ou les yeux

S 29 : Ne pas vider dans les drains

--LISTES DE RÉGLEMENTATION RECHERCHÉES--

1 = ACGIH ALL

6 = TSCA 5a2

11 = CA P65 REPRO

16 = MN RTK

2 = ACGIH A1

7 = TSCA 5e

12 = CA RTK

17 = NJ RTK

3 = ACGIH A2

8 = TSCA 6

13 = IL RTK

18 = PA RTK

4 = OSHA

9 = TSCA 12b

14 = LA RTK

19 = RI RTK

5 = TSCA 4

10 = CA P65 CARC

15 = MI 293

Clé de code : CARC = cancérogène ; REPRO = reproductif.

SECTION 16

AUTRES INFORMATIONS

CLASSEMENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE (NFPA)

Santé - 2 Inflammabilité - 2 Réactivité - 0

CLASSEMENT DU SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HMIS) :

Santé - 2 Inflammabilité - 2 Réactivité - 0

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONTIENT LES REVISIONS SUIVANTES :

Date de	Description	Sections affectées
06/02/2011	Version écrite de fiche signalétique	1-11
7/15/11	Mise à jour selon les critères GHS, ajout de sections.	1-16
8/1/11	Mises à jour	13, 15
09/04/2014	Mises à jour	1-13, 15,16
10/08/2015	Mises à jour	1-16
12/17/2018	Mises à jour	1-16

Cette FDS fournit une représentation de bonne foi des informations jugées exactes à la date de la dernière révision. Ce document ne crée aucune garantie de produit explicite ou implicite. Étant donné que les conditions d'utilisation sont indépendantes de la volonté de Burndy LLC, tous les risques liés à l'utilisation du produit sont assumés par l'utilisateur.
